

Braccio, Nadia

De: Nicouellette [nicouellette@aol.com]
Envoyé: 23 mai 2014 19:44
À: Greffe
Cc: basses-laurentides-refuse@videotron.ca; Mario.Laframboise.BLAI@assnat.qc.ca
Objet: A VFRSFR AU DOSSIER R -3854-2013 - OBSERVATION pour le compte numéro

J'avais accepté de bonne foi afin d'être conforme pour l'installation du compteur intelligent. Deux semaines après son installation, puisque que le compteur est à la hauteur de notre chambre à coucher ma conjointe et moi avons les symptômes et perturbations physiques suivants:

- insomnie; douleurs musculaires, fatigue accentuée, perte d'appétit; étourdissements;
- palpitations cardiaques et je suis cardiaque;
- dérèglement de la programmation de l'écran télé, et ce confirmé par le technicien de Vidéotron: changement des canaux sans télécommande et/ou perte de la connexion.

Je suis cardiaque et recommandé par mon médecin et en plus de tous ces symptômes qui nuisent à notre santé, j'ai demandé à Hydro-Québec de procéder à la désinstallation.

Ce dernier a été remplacé par un compteur de nouvelle génération, dite analogie numérique pour le compte numéro . tel que confirmé par lettre d'Hydro-Québec du 4 décembre 2013 que ce compteur non communicant exige une relève manuelle et prévoit des frais d'installation de 137\$ et des frais annuels de relève de 206 \$.

Par la présente, je conteste ces frais sont non justifiés et exagérés. Car à compter de ce jour, je vous confirme la lecture de mon compteur qui vous sera transmise et confirmée à chaque 23 e jour de chaque mois.

23-05-2014 à 17 h 10 Lecture compteur · 15818

Les faits sur la **sur facturation** du compte numéro . comme suit:

Facturation avril 2010 à novembre 2011 - Versement budgétaire de 147 \$

Facturation novembre 2012 à septembre 2013 - versement budgétaire de 191 \$

Révision annuelle le 18 septembre 2013 solde de consommation du 2012-09-01 au 2013-09-18

versus la consommation estimé - versement budgétaire à 213 \$

Depuis aucune confirmation pour le mode de versements égaux que j'avais demandé.

Ma facturation au 9 mai 2014:

Période du 2014-03-06 au 2014-05-09, soit 65 jours

Montant facturé 702,98 \$ - 225,17 \$ total des refus = 477,81 \$ facturation réelle.

Un écart de 225,17\$ de frais abusifs et injustifiés et

Je refuse de payer les frais de 161,92 \$ pour mon refus à l'installation du compteur intelligent.

Je refuse de payer les frais mensuels de relève de 36,83 \$ (pour lecture du compteur)

Je refuse de payer les frais d'abonnement de 26,42 \$ au 9 mai 2014.(pour lecture du compteur)

En vous confirmant la lecture de mon compteur mensuellement, je crois qu'une évaluation sera plus juste et équitable.

Je demande d'approuver le mode de versements égaux car votre tarification à doubler depuis 2 ans toujours basée sur des estimations de consommation gonflées et non justifiées de frais qui briment mon droit de citoyen, dans mon choix de ne pas vouloir de compteur intelligent afin de préserver ma santé.

Et ne m'appeler pas pour me dire que l'autre compteur était défectueux ou que ma maison est mal isolée.

On connaît votre chanson!

Voici la Déclaration universelle des droits de l'homme

<http://www.un.org/fr/documents/udhr/>

Entre autres, cet article qui stipule:

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

A la lecture de votre facturation, HYDRO-Québec ne me respecte aucunement et je, René Lépine, demande d'annuler tous ces frais excessifs et injustifiés pour non respect de mes droits.

René Lépine
5 de Fermont
Blainville, Qc J7B1L6